



Demande de livret de famille

Article 616 et 636-1 de l'instruction Générale relative à l'état civil du 11 mai 1999

(1) Je soussigné(e)

Nom – Prénoms

Domicilié(e) à

Adresse complète

Téléphone

Sollicite la délivrance d'un livret de famille(2)

- d'époux
 commun de père et mère non mariés

Pour le motif suivant (2) :

- perte, vol ou destruction du premier livret de famille (*art.634-1 de l'IGREC*)
 changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (*art.634-2 de l'IGREC*)
 personnes dépourvu du livret (*art.634-3 de l'IGREC*)

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus et au verso sont exacts.

Fait à le

Signature obligatoire du demandeur

(1) *Nom(s) en lettres capitales*

(2) *cocher la case correspondante*

Informations concernant la famille

*NOM et Prénoms de l'époux – Père

.....

.....

Né le.....

A

Décédé le

A

*NOM et Prénoms de l'épouse - Mère

.....

.....

Née le

A

Décédée le

A

Date du Mariage Lieu du Mariage

Préciser éventuellement la date du divorce

ENFANTS

*1^{er} enfant

NOM

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de Naissance

*2^{ème} enfant

NOM

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de Naissance

*3^{ème} enfant

NOM

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de Naissance

*4^{ème} enfant

NOM

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de Naissance

*5^{ème} enfant

NOM

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de Naissance

*6^{ème} enfant

NOM

Prénoms

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Retourner ce formulaire accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité et justificatif de domicile à :

Hôtel de Ville -2 rue Saint Jean-44810 HÉRIC

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion d'extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'Etat Civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.